

Sommaire :

P1&2 : Discussion sur les statuts de la catégorie A (A et A+)

Discussion sur les statuts de la catégorie A (A et A+)

Le Syndicat F.O.-DGFIP continue son combat pour les cadres des deux filières

Lors des groupes de travail des 17 novembre et 7 décembre derniers, l'administration a présenté aux organisations syndicales un projet de déroulement de carrière pour les agents de catégorie A.

Ce projet était en large régression par rapport au déroulement actuel de carrière des collègues de la Gestion Publique.

Ce projet était en large régression par rapport au déroulement actuel de carrière des collègues de la Gestion Publique. C'est pourquoi F.O.-DGFIP a vigoureusement revendiqué et lancé une pétition afin qu'à minima il n'y ait pas de recul.

Sous cette pression, l'administration a revu sa copie, certes de façon encore insuffisante pour la Gestion Publique, mais qui s'est traduit par une avancée pour la Filière Fiscale. Ce nouveau projet a été présenté aux organisations syndicales le 13 janvier dernier.

Le premier projet prévoyait qu'un Inspecteur du 9ème échelon INM 545 pouvait accéder au grade d'Inspecteur Divisionnaire de classe normale 2ème échelon INM 585, sur une durée moyenne de 16 ans 6 mois. Il n'y avait donc aucun gain indiciaire par rapport au déroulement de carrière dans l'ex-DGI lors du passage d'Inspecteur 9ème à Inspecteur Départemental 3ème classe 1er échelon.

Par contre, c'était une régression par rapport au déroulement de carrière pour les Inspecteurs de la Gestion Publique.

Considérant que les agents ne devaient en aucun cas être perdants dans cette réforme, mais qu'au contraire on devait tirer vers le haut, F.O.-DGFIP s'est battu pour défendre ce principe.

L'administration a ainsi formulé des propositions nouvelles afin d'être à minima au niveau de l'ex-DGCP. C'est ainsi qu'un Inspecteur du 9ème échelon (INM 545)

passerait au grade d'Inspecteur Divisionnaire 1er échelon (INM 642) en 16 ans 6 mois, soit un gain indiciaire de 57 points par rapport à la carrière dans l'ex-DGI.

Ensuite la réduction du nombre d'échelons dans le grade d'Inspecteur Divisionnaire de classe normale qui passe de 4 à 6 entre les deux projets permettra une accélération de la carrière. C'est ainsi que l'on pourra atteindre le 4ème échelon (INM 734) de ce grade en 25 ans 6 mois au lieu de 28 ans 6 mois pour l'accès actuel à IDEP 2ème classe 3ème échelon, d'où un gain en durée de 3 ans, alors que le premier projet n'apportait qu'une réduction de 2 ans.

Enfin l'accès au grade d'Inspecteur Divisionnaire hors classe 3ème échelon (INM 798) pourra se faire en 26 ans 6 mois, alors que le passage à IDEP 1ère classe 3ème échelon (INM 783) était obtenu au bout de 31 ans et 6 mois, soit là encore un gain de 15 points INM et une réduction de durée de 5 ans - le projet n°1 de la DGFIP permettait d'atteindre l'INM 798 en 29 ans 6 mois, améliorant seulement de 2 ans le déroulement de carrière.

Les discussions ne sont pas closes. F.O.-DGFIP continue de porter ses revendications et notamment :

- la réduction des durées d'échelons dans le grade d'Inspecteur et la création d'un 13ème échelon,
- l'accès à l'INM 821 (IB 1015) pour les Inspecteurs Divisionnaires Hors Classe et les Inspecteurs Principaux,
- les échelles lettres (HEA-HEB-HEC) pour les statuts d'emplois de Chef de Service Comptable,
- l'accès à la HEA pour les futurs Administrateurs Adjointes,
- le maintien des possibilités de promotions à titre personnel en fin de carrière,
- la revalorisation générale des carrières par l'augmentation de 50 points minimum de la grille indiciaire.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr - web : <http://www.fo-dgfip.fr/>
C.P.P.P. 0514 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Jean Yves BRUN